



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

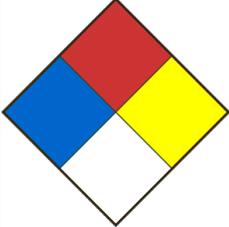
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit DICHROMATE DE SODIUM DIHYDRATE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique Na ₂ Cr ₂ O ₇ ·2H ₂ O		Numéro MAT SR-0135; ST-0935; ST-9935	Masse molaire 298
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SODIUM DICHROMATE DIHYDRATE, DICHROMATE DE SODIUM (VI), DICHROMATE DE SOUDE, CHROMIC ACID DISODIUM SALT, CHROMIUM SODIUM OXIDE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2022-11-28	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Matières solides comburantes catégorie 2</p> <p>Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 4</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B</p> <p>Sensibilisation respiratoire catégorie 1</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1B</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 1B</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 2</p> <p>Toxicité aigüe-Orale catégorie 3</p> <p>Sensibilisation cutanée catégorie 1</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p>
Mention d'avertissement	<p>DANGER</p>
Mentions de danger (H)	<p>H272 Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H340 Peut induire des anomalies génétiques.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p>

	<p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P320 Un traitement spécifique est urgent (voir section 4 sur cette fiche sur cette étiquette).</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le réceptif fermé de manière étanche.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p>
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p>Santé 3</p> <p>Inflammabilité 1</p> <p>Réactivité 2</p> <p>Spécial OX</p>

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Dichromate de sodium	7789-12-0	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Nausée et vomissements. Sensibilisant cutané. Éternuements. Écoulement nasal. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de sodium, Oxydes de chrome.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Oxydant puissant. Le dichromate de sodium peut réagir violemment ou exploser au contact des produits suivants: l'acide sulfurique + l'éthanol + la chaleur, l'acide sulfurique + les résidus organiques, l'acide sulfurique + le 2-propanol, l'acide sulfurique + le trinitrotoluène, les alcools, l'anhydride acétique, le bore + le silicium, l'hydrazine et ses hydrates. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couvrir les résidus avec du carbonate de sodium ou de l'oxyde de calcium afin de neutraliser le produit. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Déliquescent. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Éviter d'entreposer sur un plancher en bois. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
Méthode et équipement de manutention	Embouteiller dans le verre de préférence. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Sodium dichromate dihydrate	7789-12-0			Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.050000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.050000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		C	0.100000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
				Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.05 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.05 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
	TWA 0.025 mg/m3 Canada. LEP Colombie Britannique			
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		C	0.1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Solide orange brun.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse 1% = pH 4.0 Solution aqueuse 10% = pH 3.5.
Point de fusion / congélation	357°C
Point initial d'ébullition	400°C (dec)
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.35g/cm ³
Solubilité	187 g/100 g d'eau à 25 °C.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	400°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Hygroscopique.
Risque de réactions dangereuses	Comburant. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter l'humidité et la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Substances incompatibles	Matières organiques, acides, eau, bases fortes, anhydrides acides, métaux, agents réducteurs, poudres métalliques, agents réducteurs forts, matière combustible. Alcools.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de sodium, Oxydes de chrome

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

DICHROMATE DE SODIUM DIHYDRATE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite. Les endroits exposés de la peau, notamment les doigts, le dos de la main et les avant-bras peuvent présenter de petites ulcérations ("chrome sores").
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, pharyngite, maux de tête, vertiges, fièvre, sudation, salivation, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation grave des voies digestives. Dysphagie, douleurs abdominales, entérite hémorragique, crampes, diarrhées, méléna, soif intense, nausées et vomissements, néphrite tubulaire et hépatotoxicité possibles, convulsions, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, réactions cutanées (chrome sores), lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, pharyngite, maux de tête, vertiges, ulcération et perforation de la cloison nasale, décoloration des dents, goût métallique dans la bouche, fatigue, troubles digestifs (inflammation et ulcération des voies gastro-intestinales), perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible de causer le cancer.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	Données basées sur le produit anhydre: DL50 Oral - Rat - 67 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2000 mg/kg.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	Données basées sur le produit anhydre. CL50 Inhalation - Rat - 4h - 83 - 99 mg/m ³ .

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Donnée non disponible.
Persistence et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	3087
Appellation réglementaire	SOLIDE COMBURANT, TOXIQUE N.S.A.(Dichromate de sodium)
Classification du TMD	5.1 Matières comburantes 6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	I
Indice de quantité limitée	0kg
Indice PIU	1000
Dispositions particulières	16

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2022-11-28